



Certificat médical d'ELIGIBILITE à la FFSA

Conformément à la décision du comité directeur du 16 juin 2018, toute personne qui a été orientée dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique (IME, IMPro, ESAT, Foyer occupationnel, FAM, MAS, foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental ou de handicap psychique, SAMSAH psychiatrique, SESSAD, Hôpital de jour de psychiatrie et pédopsychiatrie, GEM spécialisé dans l'accueil de personnes handicapées psychiques, CLIS, ULIS, ITEP, MECS...), est, de droit, éligible à la FFSA si elle exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA. Ces établissements devront être en mesure de fournir une attestation sur la situation présente ou passée de la personne.

Dans le cas contraire et si le sportif exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA, cette personne devra fournir à son association sportive le certificat-type ci-après.

Ce certificat médical est à transmettre par le sportif sous pli cacheté confidentiel au médecin de sa ligue Sport Adapté de la FFSA ou au médecin fédéral national selon les cas (cf. liste page suivante).

Je soussigné(e) Dr, certifie avoir examiné ce jour le.....

M. Mme (nom et prénom) né(e) le

adresse

et atteste qu' il /elle :

Présente : (à cocher)

- Un handicap mental (déficience intellectuelle avérée) Oui Non
- Un handicap psychique (consécutif à un trouble psychiatrique sévère et persistant) Oui Non

Qui met le sportif en difficulté dans au moins deux des items suivants : (à cocher)

- Communication (troubles envahissants de la communication, difficultés à comprendre que l'autre est différent dans son mode de pensée, ses émotions, difficultés à identifier les rôles de chacun, idées délirantes impactant la communication)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Socialisation (peu ou pas de curiosité et intérêt pour autrui ou loisirs, difficultés dans l'intégration dans un groupe, pour identifier et comprendre une situation sociale, pour demander de l'aide, troubles du comportement)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Motricité (ralentissement, gestes parasites, atteinte de motricité fine)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Autonomie (capacité à s'organiser dans une activité habituelle, dans une situation nouvelle, capacité d'apprentissage, motivation pour gestes de base, motivation pour initier et persévérer dans un projet, gestion du temps)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Le,
Signature du sportif :

Le,
Signature et tampon du médecin avec numéro
RPPS :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des données vous concernant. Vous pouvez contacter le médecin régional de la Ligue Sport Adapté concernée (cf. liste des adresses ci-dessous) ou le médecin national fédéral de la FFSA (3 rue Cépéré - 75015 PARIS) afin d'exercer ces droits.

Liste des médecins régionaux – saison sportive 2018/2019

Ligue Nouvelle-Aquitaine SA :	Dr MARCY Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université 33400 TALENCE
Ligue Ile-de-France SA :	Dr KRAMKIMEL 182 rue Raymond Losserand 75014 PARIS
Ligue Hauts-de-France SA :	Dr CHELALA 60 rue des Ravesnes 59910 BONDUES
Ligue Occitanie SA :	Dr BAROTTO 7 rue André Citroën 31130 BALMA
Ligue Bourgogne Franche-Comté SA:	Dr RICARD 5 rue des Seignes 25500 MONTLEBON
Ligue Réunion SA :	Dr MACHET 75 boulevard Saint François 97400 SAINT-DENIS
Ligue Pays-de-la-Loire SA :	Dr MEAS 44 rue Romain Rolland 44100 NANTES
Pour les autres régions SA :	FFSA - Dr Catherine FAYOLLET 3, rue Cépré 75015 PARIS